

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/07/2024 - B2024/034785 - 2018 B 02969 - 839 354 040 - 2HPAINS

IDENTIFICATION

M HOSNI TAREK

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20190980144646

Pour le compte de :

SAS 2HPAINS
6 RUE MIMI PINSON
69100 VILLEURBANNE

N° SIREN : 839 354 040

Période déclarée : Année 2023

Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° ANNEXLIB01 (applicable à compter du 31/12/2005)

Changement d'adresse -

SAS 2H Pains
3 Avenue Gaston Monmousseau
69120 VAULX-EN-VELIN
SIRET : 839 354 040 R C S LYON

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	75 000	7 500	67 500
Immobilisations financières (1)	8 000		8 000
TOTAL I (5)	83 000	7 500	75 500
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	73 852		73 852
Créances autres (3)	4 490		4 490
Disponibilités	27 098		27 098
TOTAL II	105 440		105 440
TOTAL GENERAL (I + II)	188 440	7 500	180 940

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	24 596
Résultat de l'exercice	63 258
TOTAL I	88 854
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	4 949
Fournisseurs et comptes rattachés	54 208
Comptes courants d'associés	23 929
Autres dettes	9 000
TOTAL III	92 086
TOTAL GENERAL (I + II + III)	180 940

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	369 372
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)
			369 372
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			167 410
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			13 225
Autres charges externes			34 639
Impôts, taxes et versements assimilés			680
		dont TP/CFE, CVAE	680
Rémunérations du personnel			29 596
Charges sociales			4 080
Dotations aux amortissements			7 500
Autres charges			20 153
			Total des charges d'exploitation (II)
			277 283
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			92 089
		Charges financières (V)	48
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)		14 364
	Impôts sur les bénéfices (VII)		14 419
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			63 258

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	63 258	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	63 258	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	63 258	

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie
Code postal Ville
Pays

3 - AVEZ-VOUS CHANGÉ D'ADRESSE ? SI OUI, INDIQUEZ L'ANCIENNE ADRESSE

Numéro, type et nom de voie
Complément de distribution
Code postal Lieu-dit, hameau
Ville
Pays

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15% Déficit (report du 2033-B)

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (*hors apprentis et handicapés*)

29 596

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres	8 000			8 000	
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	32 500		3 250	29 250	
Installations générales, agencements et aménagements divers	42 500		4 250	38 250	
TOTAL rubrique I	83 000		7 500	75 500	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	3 250		3 250
Installations générales, agencements, aménagements divers	0	4 250		4 250
TOTAL rubrique II	0	7 500		7 500

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

1 - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
1.2 Provisions pour risques et charges	40 000		40 000	0
TOTAL	40 000		40 000	0

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel			2,50
	- dont apprentis	0,00	
	- dont handicapés	0,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			2,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		369 372
	TOTAL 1	369 372

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats		180 635
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		8 239
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		26 400
	TOTAL 3	215 274

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		154 098
-----------------------------------------------------------	--	---------

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

3 Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre

Nom et prénom

Nom marital

Nombre de parts ou d'actions

Pourcentage de détention

Date de naissance

Pays de naissance

1

Code postal de naissance

Commune de naissance

Numéro, type et nom de voie

Code postal

Ville

Pays

Titre

Nom et prénom

Nom marital

Nombre de parts ou d'actions

Pourcentage de détention

Date de naissance

Pays de naissance

2

Code postal de naissance

Commune de naissance

Numéro, type et nom de voie

Code postal

Ville

Pays

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 28 juin 2024

Le 28 juin 2024 à 11 heures les actionnaires de la société ZHPAINS société par actions simplifiée au capital de 1000 Euros, dont le siège social est situé à VAULX EN VELIN 69120-3 Avenue Montmusseau immatriculée au RCS de LYON sous le numéro SIREN 839354040, se sont réunis à au siège de la société sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 6 mai 2019

Il a été établie une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mme POISOT ANNIE présidente de la société M. HOSNI Tarek accepte la fonction de secrétaire

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 1000 actions composant le capital social, sont présents

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

JH

AP

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

Distribution de dividende Tarek Hosni 10 000 euros

En conséquence, les *bénéfices* de l'exercice, qui se montent à 53 258 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

- report à nouveau : 53258 euros ;

Troisième résolution

la réserve légale de 1920euros n'ayant pas été reportée elle sera reportée sur l'exercice 2024 cette somme sera déduite du report à nouveau .

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

Cinquième résolution

Le compte courant de l'associé Tarek Hosni sera remboursé à hauteur de 15 000 euros dès que possible

Tarek Hosni a du régler les frais de déménagement et de réinstallation dans les nouveaux locaux

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16 des statuts, par ANNIE POISOT et HOSNI TAREK pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

La Présidente
ANNIE POISOT

le secrétaire de séance
HOSNI TAREK

